

05-POUVOIR
POUVOIR
INTERDIRE

04-SAVOIR
PENSER

05-POUVOIR
POUVOIR

censure

La censure désigne le contrôle, la limitation ou la condamnation exercés par un pouvoir sur la diffusion d'un contenu politique, artistique, religieux ou intellectuel. Elle intervient lorsque ce contenu est jugé contraire aux intérêts du pouvoir en place ou aux valeurs qu'il prétend incarner. La censure ne se limite pas à l'interdiction : elle peut prendre des formes plus insidieuses, comme l'autocensure, la pression économique ou la disqualification symbolique. Dans certains systèmes, elle met en péril non seulement l'existence des œuvres, mais aussi celle de leurs auteurs. Elle suppose un appareil juridique et policier, ainsi que des moyens de coercition matériels et psychologiques, capables de s'inscrire dans la durée. La censure révèle ainsi la fragilité de la liberté d'expression face à l'autorité. Elle est toujours révélatrice d'un rapport de force et d'une peur du discours libre. En tentant de maîtriser la parole, le pouvoir cherche à contrôler la pensée.